

Compte rendu de séance

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 février 2022

➤ **Accueil par Murielle Vabret, 1^{er} adjointe d'Argences en Aubrac**

Les conseillers sont accueillis par M. Vabret, Première adjointe qui présente le fonctionnement de la commune d'Argences en Aubrac notamment les démarches des assemblées de village.

➤ **Appel des conseillers et installation du nouveau Conseiller représentant la Commune de Thérondels**

Après l'appel des conseillers, le Conseil accueille Emilien Soulenq, délégué communautaire de la commune de Thérondels après démission de JM Guimontheil, maire nouvellement élu mais démissionnaire de son mandat de conseiller communautaire, en application des articles :

- L273 11 alinéa 2 du code électoral qui dispose que "Lors de l'élection du maire, les conseillers communautaires de la commune concernée sont à nouveau désignés selon les modalités prévues au premier alinéa." soit dans l'ordre du tableau pour les communes de moins de 1 000 habitants. Le Maire est donc désigné conseiller communautaire.
- L273 12 "En cas de cessation du mandat d'un conseiller communautaire pour toute autre cause que celle mentionnée au second alinéa de l'article L. 273-11, il est remplacé par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive"

➤ **Election du secrétaire de séance**

M. le Président propose de confier la responsabilité à Annie Cazard pour la séance du 18 février 2022. Le Conseil valide cette proposition à l'unanimité.

➤ **Mise au vote du compte rendu de la séance du 16/12/2021**

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

Cohésion territoriale

➤ **Point d'actualité CRTE**

M. le Président rappelle le cadre de la contractualisation posé par le CRTE soulignant que 6 territoires sont identifiés en Aveyron comme porteurs du contrat dont la CC ACV, en lien avec le PNR.

Il propose de projeter une séance de travail permettant de mieux appréhender les contours du contrat et d'identifier les projets structurants.

En réponse à une question il est précisé que les projets qui avaient été fléchés dans les maquettes de contrat de ruralité ont été reportés dans la maquette CRTE.

M. Le Président souligne que la mobilisation des financements s'inscrit dans un contexte post crise et se dessine dès à présent comme très contrainte.

Mme la Vice-Présidente, également conseillère départementale rappelle que l'EPCI sera appelée à conventionner également avec le Conseil Départemental pour faciliter le soutien aux projets convergents entre le territoire et le CD12.

Services généraux

➤ **Débat d'orientation budgétaire (DOB) : présentation, examen et mise au vote du rapport**

M. le Président rappelle que conformément aux articles L.2312-1, L3312-1 et L.5211-36 du CGCT, le débat d'orientation budgétaire est conduit obligatoirement dans les EPCI dont au moins une des communes comprend 3 500 habitants. Il est alors une étape de la construction du budget. Ce débat est animé à l'aide d'un rapport donc le contenu est fixé par la loi.

Bien que la démarche soit optionnelle pour la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène, la Commission des Finances a préparé un rapport qui est exposé par Mme La Vice-présidente en responsabilité des finances. Ce rapport permet la tenue d'un débat préalable aux travaux de construction budgétaire.

Mme La Vice-Présidente souligne la mutation de la recette fiscale vers les dotations de compensation, ce qui restreint la marge de manœuvre des collectivités. Elle commente le rapport annexé au présent compte rendu. Elle expose les orientations proposées par la Commission des finances

- De ne pas considérer les budgets 2020 et 2021 comme référents au regard des contextes
- De regrouper certains budgets et d'engager une comptabilité analytique
- De retenir les axes stratégiques présentés

Il est proposé d'ajouter au PPI

- Une ligne budgétaire sur la réhabilitation du poste de secours du lac des Galens.
- Une ligne sur le logement jeunes et apprentis à St Amans à partir d'un bien identifié dans le centre bourg

M. le Président ouvre le débat d'orientation budgétaire

En réponse à une sollicitation il est rappelé que les modifications des montants des attributions de compensation en 2021 sont liées à la mutation du FNGIR dont la charge a été transférée des communes à la Communauté de Communes.

Le Conseil prend acte à l'unanimité de la tenue du débat.

➤ **Présentation de l'organigramme consolidé**

Le Conseil prend connaissance de l'organigramme des services mis à jour notamment par la structuration du Pôle Technique (cf pièce jointe).

Il est fait mention des enjeux essentiels de structuration, d'organisation fonctionnelle hiérarchique et de fléchage des missions.

L'organigramme est observé et n'appelle aucune remarque.

➤ **Création de poste - Coordonnatrice France Services**

M. le Président indique que dans le cadre du déploiement du dispositif France Services prévu pour avril 2022, il est nécessaire de structurer les équipes. Il propose au Conseil Communautaire d'ouvrir un poste de rédacteur territorial pour exercer la mission de « coordonnateur » du service.

L'agent aura pour missions de mobiliser ses compétences et ressources pour

- Animer l'équipe France Services en assurant la cohésion, la construction et l'animation d'un schéma de valeurs communes, l'expertise et l'évolution des pratiques, la conformité des cadres, le dialogue avec les partenaires et acteurs territoriaux
- Conduire et évaluer les projets de développement en lien avec les thématiques France Services

En réponse à une question, il est précisé que l'ensemble des agents municipaux pourront solliciter le coordonnateur France Services et que des temps d'accueil des usagers dans les mairies seront possibles.

Le Conseil valide à l'unanimité la création du poste tel qu'exposé : emploi à temps complet à compter d'avril 2022, au grade de rédacteur territorial avec application du Rifseep et sur les missions proposées.

➤ **Dossiers DETR présentation, examen et mise au vote des demandes : ZA, Micro-Crèches, France Services**

M. le Président soumet au Conseil les projets d'investissement de l'année 2022 pour lesquels une demande de financement DETR peut être déposée. Il précise qu'une démarche a déjà été conduite pour les travaux prévus au château de Valon.

• **Entretien et valorisation des ZA**

DEPENSES HT			RECETTES HT		
Nature		Montant	Nature		Montant
ZA de Soulages		106 420.00 €	Subventions		
				DETR Soulages (30 %)	31 926.00 €
				DETR (40 %)	14 934.00 €
ZA de Florentin		37 335.00 €		Région - 40 %	14 934.00 €
	Voirie	4 750.00 €			
	Eaux pluviales	11 990.00 €			
	Eaux usées	10 345.00 €			
	Eau potable	4 500.00 €			
	Electricité	3 000.00 €			
	Téléphone	2 200.00 €	Autofinancement		81 961.00 €
	Implantation - récolement	550.00 €			
TOTAL		143 755.00 €	TOTAL		143 755.00 €

- Aménagements des micro-crèches

DEPENSES HT			RECETTES HT		
Nature		Montant	Nature		Montant
Travaux		4 583.09 €	Subventions		
	Grillages extérieur MC Carladez	1 527.70 €		DETR (40 %)	11 452.34 €
	Grillages extérieur MC Argences	1 527.70 €		CD 12 (40 %)	11 452.34 €
	Grillages extérieurs MC Aubrac Laguiole	1 527.69 €			
Mobilier/équipement		13 000.00 €			
	Mobilier tranche 1	6 500.00 €			
	Mobilier tranche 2	6 500.00 €			
Electricité		11 047.76 €			
	Sécurisation électrique MC Carladez	11 047.76 €			
			Autofinancement		5 726.17 €
TOTAL		28 630.85 €	TOTAL		28 630.85 €

- Aménagements et équipement des espaces pour le déploiement du dispositif France Services

DEPENSES HT			RECETTES HT		
Nature		Montant	Nature		Montant
Matériel informatique		2 696.00 €	Subventions		
				DETR (40 %)	3 636.80 €
Kit communication					
	1 kit / site	5 000.00 €			
Ameublement		1 396.00 €			
	Cloisons mobiles 94 cm * 3	957.00 €			
	Cloison mobile 160 cm * 1	439.00 €			
			Autofinancement		5 455.20 €
TOTAL		9 092.00 €	TOTAL		9 092.00 €

➤ Centre équestre : nouvelle répartition de cession

M. le Président indique au Conseil Communautaire que la cession du centre équestre validée en séance du 16 décembre 2021 ne correspond pas à la requête finale transmise en janvier 2022 par l'acquéreur. Une nouvelle répartition est donc soumise au Conseil Communautaire sur les bases suivantes :

- Acquisition de la maison d'habitation de type F5 et des terrains par G. Cayla pour un montant de 60 000 € (bien immobilier) et 18 000 € (parcelles cadastrées contenant les biens et des terrains agricoles de production de fourrage pour une surface totale de 4ha73a et 31 ca (parcelles E 46, 47, 48, 50, 51, 52, 53, 54 et 861)
- Acquisition de l'actif économique (un manège couvert, une grange/étable) par l'EURL G. Cayla pour un montant de 254 000 €

Le Conseil valide à l'unanimité les conditions de cette cession.

➤ **Engagement, mandatement et liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du BP**

M. le Président rappelle que l'article L. 1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, le Président peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

M. le Président propose donc à l'assemblée de l'autoriser, jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non objet d'autorisations de programme dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses éventuelles à considérer avant le vote du Budget Principal seraient ainsi réparties :

N° de compte	Intitulé	Montant BP (+DM) 2021	Montant avant vote BP 2022
4581107	Maison de la Cabrette (facture en attente)	8 339,69 €	2 779.90 €
2183	Matériel de bureau et informatique	30 000,00 €	10 000,00 €
2184	Mobilier	15 000,00 €	5 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	25 000,00 €	8 000,00 €
	Total	78 339,69 €	25 779,90 €

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité cette autorisation dans les conditions exposées.

➤ **Mise au vote des attributions de compensation provisoires 2022**

M. le Président indique que le mécanisme de déploiement des attributions de compensation suppose que les montants provisoires de ces liens entre l'EPCI et ses communes membres soient établis en février avant un arrêt définitif des sommes en fin d'année (arrêt établi en appui sur les éventuels rapports de la CLECT).
Le Conseil est donc amené à se prononcer sur les montants suivants, issus des travaux 2021 :

Commune	AC provisoires 2022
Argences en Aubrac	1 448 408,90 €
Brommat	937 723,00 €
Campouriez	424 221,77 €
Cantoin	160 730,17 €
Cassuéjous	3 758,79 €
Condom d'Aubrac	10 035,69 €
Curières	25,34 €
Florentin la Capelle	31 118,69 €
Huparlac	-3 829,27 €
Lacroix-Barrez	285 518,00 €
Laguiole	315 010,96 €
Montézic	50 695,65 €
Montpeyroux	69 192,81 €
Mur de Barrez	105 389,00 €
Murols	41 433,00 €
Saint Amans des Côtes	475 009,33 €
Saint Chély d'Aubrac	25 101,86 €
Saint Symphorien de Thénières	107 983,92 €
Soulages-Bonneval	43 467,56 €
Taussac	123 964,00 €
Thérondels	146 425,00 €

M. le Président indique que ces éléments pourront faire l'objet d'une évolution en fonction des travaux de la CLECT, notamment sur la thématique des ZA.

Après échange, le Conseil Communautaire se prononce en faveur de la répartition présentée :
28 voix pour - 1 voix contre - 3 abstentions.

➤ **Mise au vote du projet de déploiement du Rifseep suite à avis du Comité Technique**

M. le Président rappelle que le déploiement obligatoire du régime indemnitaire au sein des l'EPCI devait faire l'objet d'une saisine du Comité Technique. Si l'avis émis ne lie pas, il est tout de même un élément obligatoire de la procédure.

Le dossier Aubrac Carladez et Viadène a été présenté en fin 2021 et reçu un avis favorable du collège employeur, abstention du collège des agents.

Le déploiement final du régime est donc soumis au vote du Conseil Communautaire.

Il est rappelé que la mise en place du Rifseep se fait en deux temps

- Mise en place de l'IFSE : Indemnité Forfaitaire de Sujétion et Expertise
- Attribution du CIA : Complément Indemnitaire d'Activité

Le Comité Directeur a travaillé à la modélisation d'un schéma permettant de considérer

- Dans l'IFSE : les missions d'encadrement, la technicité et les contraintes du poste
- Dans le CIA : l'engagement de l'agent et sa façon de servir

L'enveloppe prévue au budget 2021 de 100 000 € est respectée (51 000 € ont été consommés sur l'IFSE ; le CIA est versé annuellement à la suite de l'entretien professionnel et sera inférieur à 50 000 €).

Après échange et après avoir observé l'avis du Comité Technique, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le déploiement du RISFEPP aux conditions exposées.

➤ **Présentation, examen et mise au vote de la convention avec la Commune d'Argences en Aubrac**

M. le Président rappelle qu'aux termes de l'article L. 5214-16-1 CGCT, « *la communauté de communes peut confier, par convention conclue avec les collectivités territoriales ou les établissements publics concernés, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public* » et que ce mécanisme est en outre conforté, dans son mode de passation sans mise en concurrence ni publicité préalable, par la directive 2014/24/UE du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE et la jurisprudence.

Au regard des organisations communautaires et municipales d'Argences en Aubrac il est proposé de maintenir le schéma de collaboration existant et ne présageant pas du futur schéma de mutualisation. Les collaborations pourraient être ainsi réparties :

- Intervention des services techniques et d'entretien sur les équipements communautaires (y compris leurs extérieurs) et sur les zones artisanales,
- Intervention des services d'entretien sur les équipements communaux dédiés à l'utilisation des services communautaires,
- Intervention des agents communaux destinée à assurer le bon fonctionnement communautaire (installation des salles pour les événements communautaires, expédition du courrier, suivi des dossiers, accueil),
- Animation et accueil à France Services par les agents communaux (total du temps de travail consacré s'élevant à 48h hebdomadaire),
- Mission de secrétariat en raison de une heure hebdomadaire.

Les dépenses engagées pour le fonctionnement du service incluent la ressource humaine et les dépenses liées (frais de gestion) ; elles ouvrent droit à une prise en charge annuelle sur titre émis par la commune.

Il est soumis au Conseil Communautaire une convention permettant cette mutualisation, valable pour une année. Il est précisé qu'une convention identique sera proposée sur la commune de Thérondels et sur celle de St Amans des Côtes.

Après échange, le Conseil approuve à l'unanimité cette convention.

Pôle technique

➤ **Désignation des délégués suppléants au Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Eau**

M. le Président rappelle que les statuts de la Régie de l'Eau prévoient la désignation des membres du Conseil d'Exploitation par le Conseil Communautaire (article 7-1) sur proposition du Président.

Les membres suppléants représentant les secteurs de l'Argence et du Carladez n'étant plus délégués communautaires, il convient de procéder à leur remplacement.

M. le Président propose la candidature de Philippe Mouliac pour le secteur de l'Argence et de Didier Cayla pour le secteur du Carladez.

Après échange, le Conseil Communautaire valide ces représentations à 31 voix pour et 1 abstention.

➤ **Présentation, examen et mise au vote du protocole de fin de contrat Délégation de Service Public eau du Carladez**

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène est compétente pour l'Alimentation en Eau Potable sur son territoire depuis le 1^{er} janvier 2019. Sur le secteur géographique du

Carladez (Mur de Barrez, Brommat, Taussac, Lacroix Barrez, Murols et Thérondels) l'exploitation du service public de l'eau potable est actuellement confiée à la Société Compagnie des Eaux et de l'Ozone sous la forme d'un contrat de délégation par affermage qui arrive à échéance le 31/12/2022. La Communauté de Communes et le Déléataire souhaitent procéder à la mise en place d'un protocole pour organiser la fin du contrat de délégation par affermage, dans le respect des engagements contractuels des parties, afin de garantir une transition sans heurts et la continuité du service public.

Le protocole est exposé au Conseil et soumis au vote. Il est indiqué, en réponse à une sollicitation, que le contrat s'organise autour de plusieurs facteurs : prix de l'eau, travaux... et que le délégataire facture les usagers et rétrocède à l'EPCI une partie de la recette de la vente, en fonction de ces différents facteurs et notamment les charges assumées par le délégataire aux termes du contrat (renouvellement des vannes hydrauliques, mise à niveau des bouches, **des bouches à clés**, des renouvellements...etc... selon la liste prévue dans le contrat DSP). Avec l'avenant la dotation annuelle considérée est d'environ à 37 084.00 €.

Le prestataire s'engage également à la fourniture d'une eau de qualité.

Après échange, le protocole de fin de contrat de Délégation de Service public eau du Carladez est adopté avec 31 voix pour et 1 abstention.

➤ **Mise au vote du choix de gestion pour 2023 et autorisation de lancement de la consultation**

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène est compétente pour l'alimentation en eau potable sur son territoire depuis le 1^{er} janvier 2019. Le contrat de délégation par affermage du service public de l'eau potable sur le secteur du Carladez arrive à échéance le 31 décembre 2022. La procédure de passation des contrats de délégation de service public est définie par les articles L 1411.1 à L 1411.11, R 1411.1 à R 1411.2 et D1411.3 à D1411.5.

Préalablement à une telle procédure, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur le principe de la délégation de service public d'eau potable de la communauté de communes pour le secteur géographique du Carladez (Mur de Barrez, Lacroix Barrez, Taussac, Brommat, Murols et Thérondels).

En date du 02 février 2022, une présentation des différentes options liées au mode de gestion sur ce secteur a été faite au Conseil d'Exploitation de la Régie d'eau potable. Cette présentation a permis aux élus de choisir entre la gestion en régie directe, la gestion par une prestation de service avec une entreprise extérieure et la délégation de service public en affermage. Cette dernière option a été retenue par le conseil d'exploitation

Le Président demande au Conseil de se prononcer sur le principe de délégation de service public pour l'exploitation du service d'eau potable sur le secteur du Carladez en considérant

- le mode d'exploitation actuel
- les analyses et avis du Conseil d'exploitation
- la nécessité de valider le principe de délégation de service public pour l'exploitation du service d'eau potable sur le secteur du Carladez préalablement à toute procédure de consultation,

Après échange, le Conseil Communautaire valide à 31 voix pour et 1 abstention le mode de gestion par délégation de service public en affermage pour l'exploitation du service d'eau potable sur le secteur du Carladez et autorise le lancement de la consultation.

➤ **Création de la Commission Délégation de Service Public**

M. le Président indique qu'une sécurisation de la procédure étant en construction avec les services d'Aveyron Ingénierie, le point est retiré de l'ordre du jour.

➤ **Attribution des derniers marchés PMS de Mandilhac**

M. Le Président indique que deux lots restent à attribuer sur le chantier du Pôle Multi services de Mandilhac : Maçonnerie pierre - Dallage pierre et Verrière.

Mme la Vice-Présidente en responsabilité des finances et du suivi du projet indique les conclusions de la CAO réunie le 28 janvier :

Lot 2 : Maçonnerie pierre- Dallage pierre : 2 offres reçues. La CAO a décidé de conduire une négociation avec les entreprises.

Lot 6B : Verrière : aucune offre de reçu. La CAO propose de réaliser une consultation de gré à gré.

A l'issue des négociations entreprises sur le lot Maçonnerie pierre - dallage pierre, une nouvelle CAO a été réunie le 18 février à 9h15.

La Commission propose

- d'attribuer le lot 2 Maçonnerie pierre - dallage pierre à l'entreprise ABTS classée 1^{ère} aux termes du Rapport d'Analyse des Offres édité par le maître d'œuvre pour un montant de 289 955.40 € HT (l'estimation est rappelée : 166 145 € HT)
- de déclencher la variante 2 sur le lot 14

Le Conseil Communautaire observe les écarts conséquents entre le prévisionnel établi et l'attribution des marchés :

ANALYSE DES OFFRES TABLEAU RÉCAPITULATIF					
N°	LISTE DES LOTS	ENTREPRISES MIEUX DISANTE	ESTIMATION MAITRISE D'ŒUVRE	OFFRE RETENUE MONTANT €HT	PSE ET VARIANTES MONTANT €HT
LOT 01A	DESAMIANTAG (Lot déjà attribué)	Amiante Ingénierie	71 000,00 €	59 300,00 €	
LOT N°01B	DEMOLITION GO VRD	Lagarigue	361 820,00 €	489 821,19 €	
LOT N°02	MACONNERIE PIERRE – DALLAGE PIERRE	ABTS	166 145,00 €	289 955,40 €	Offre négociée
LOT 03	RAVALEMENT	Sarl Paramelle	189 123,36 €	160 121,54 €	
LOT 04	CHARPENTE BOIS TRADITIONNELLE (Lot déjà attribué)	Atelier Druilhet	122 255,35 €	125 640,65 €	
LOT 05	COUVERTURE LAUZE - COUVERTURE ZINC – ZINGUERIE	Chauvey/Delfour	254 946,89 €	442 803,01 €	Montant V1 retenu
LOT 06A	CHARPENTE BOIS VERRIERE	Charles Charpente BS	37 000,00 €	29 290,96 €	
LOT 06B	VERRIERE	INFRUCTUEUX	36 669,50 €		
LOT 07	MENUISERIES EXTERIEURES METALLIQUES – SERRURERIE	Sarl Métallerie Bourdoncle	143 965,15 €	142 924,90 €	
LOT 08	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS – VOLET BOIS	Atelier Druilhet	126 650,00 €	131 525,00 €	
LOT 09	DOUBLAGE BETON DE CHANVRE (Lot déjà attribué)	Akta	220 547,00 €	203 125,55 €	
LOT 10	PLATRIERIE – ISOLATION	Alliance 360	136 820,08 €	136 000,00 €	Attente pour PSE
LOT 11	MENUISERIES INTERIEURES – OCCULTATIONS – AGENCEMENT	Laussel et Fau	313 918,90 €	362 347,26 €	
LOT 12	CHAPE - FAIENCE	Sas Brunhes Jammes	41 325,34 €	36 469,08 €	
LOT 13	FAUX-PLAFOND	Sarl JP Boissonnade	10 040,40 €	19 574,06 €	
LOT 14	PEINTURE - REVETEMENT DE SOL SOUPLE	Gaston	112 269,85 €	120 815,53 €	VE 2 retenue
LOT 15	ELECTRICITE - COURANT FORT - COURANT FAIBLE	Maintenance Dépannage	245 500,00 €	207 784,17 €	
LOT 16	PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE – VENTILATION	Thermatic / EURL ROMIEU	524 230,00 €	558 000,00 €	Attente pour PSE
LOT 17	ASCENSEUR – PLATEFORME PMR	Auvergne Ascenseur	38 000,00 €	41 410,50 €	Attente pour PSE
LOT 18	FORAGE	Aqua system	102 480,00 €	86 523,20 €	
LOT 19	AMENAGEMENTS PAYSAGERS	Bois & Paysage	23 910,00 €	22 976,44 €	
LOT 20	ECHAFAUDAGE	M echafaudage	25 730,00 €	32 431,73 €	
TOTAL H.T		hors lots infructueux ou négociés	3 267 677,32 €	3 698 840,17 €	
T.V.A : 20,00 %			653 535,46 €	739 768,03 €	
TOTAL T.T.C			3 921 212,78 €	4 438 608,20 €	

Mme La Vice-Présidente rappelle les soutiens obtenus sur le projet :

Région Occitanie	Etude réseau de chaleur	8 284.50 €
Département		737 525.00 €
ADEME		18 906.00 €
Fdc Brommat		100 000.00 €
Fonds d'Etat		
	DETR tranche 1	150 000.00 €
	DETR tranche 2	150 000.00 €
	France Relance - Fsil	700 000.00 €
	Detr étude	14 000.00 €

Elle précise que des demandes sont toujours en cours d'instruction (Région : 1 000 000 € au titre du FEDER) et/ou finalisation (Région/Ademe : fond chaleur).

Considérant les propositions de la CAO, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide

- d'attribuer le lot 2 Maçonnerie pierre - dallage pierre à l'entreprise ABTS classée 1^{ère} aux termes du Rapport d'Analyse des Offres édité par le maître d'œuvre pour un montant de 289 955.40 € HT (l'estimation est rappelée : 166 145 € HT)
- de déclencher la variante 2 sur le lot 14

➤ Revalorisation des espaces PMS de Laguiole

M. le Président indique qu'une proposition de relocalisation des services communautaires au sein du PMS de Laguiole est faite. Les locaux actuels, loués à la municipalité, ne permettent plus d'accueillir les équipes et des espaces restaient disponibles au sein du futur Pôle.

L'ADMR se verra positionnée sur un autre espace communautaire.

Cette réorganisation n'appelle aucune remarque de la part des conseillers.

M. Le Président informe le Conseil Communautaire que le PNR souhaite également assurer une présence au sein des bourgs centres d'Argences en Aubrac et de Laguiole et qu'à cette fin le directeur du PNR prendra l'attache des communes concernées.

➤ **Présentation, examen et mise au vote avenant terrassement local technique de Soulages**

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène a attribué en octobre 2020 un marché de travaux comportant 11 lots visant à aménager et agrandir le local technique communautaire existant à Soulages Bonneval. En phase de finition du terrassement, il s'est avéré opportun de canaliser une descente pluviale qui n'avait pas été identifiée au stade projet. Ceci a nécessité du terrassement supplémentaire ainsi qu'une réfection de surface en tout venant.

L'avenant à poser pour mettre en œuvre cette évolution est présenté au Conseil Communautaire puis soumis à son analyse par M. le Président.

LOT 1 : Terrassements VRD ; Titulaire : SARL ALARY et Fils - Estradels - 12 140 ENTRAYGUES SUR TRUYERE

Montant initial du marché : 14 645, 83 € H.T ;

Avenant numéro 2 objet de la présente délibération : plus-value de 1 511.00 € HT

Objet de l'avenant : Terrassements supplémentaires pour collecte pluvial et finition.

Montant HT du nouveau marché LOT 1 : 16 156, 83 € H.T

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité cette évolution et l'avenant inhérent.

Pôle développement

➤ **SERVICES AUX PERSONNES**

○ **Actualités : Organisation générale de France Services**

Le Conseil Communautaire est informé de l'avancée du déploiement du dispositif France Services. Le dossier final de demande de labellisation a été déposé le 11 février ; la labélisation des sites de Laguiole et Mur de Barrez est prévue pour avril 2022 à la suite d'un audit qui doit être réalisé par l'AFNOR en mars.

Les équipes sont constituées et les locaux provisoires en cours d'aménagement à Laguiole dans un local privé et à Mur de Barrez, au sein de la Communauté de Communes.

○ **Dossier de subvention Point Info Séniors**

M. le Président rappelle que le Point Info Seniors outre son rôle d'accompagnement des seniors dans les démarches de maintien au domicile joue également un rôle d'animation sur le territoire. En effet de par sa fonction « observation et animation du territoire » il peut proposer des actions d'animations répondant aux besoins des seniors.

Dans ce cadre le PIS a mené l'action « reprendre pied après la crise sanitaire » en 2021.

Pour cette action, le Point Info Seniors a travaillé en partenariat avec l'Association Brain-Up en organisant des groupes de parole de 5 séances de 2 heures.

Pour répondre au mieux aux besoins, l'action s'est déroulée sur 2 secteurs : à Montézic pour couvrir le territoire de la Viadène et à Sainte Geneviève sur Argence pour couvrir le territoire de l'Argence.

La participation de l'agent communautaire peut ouvrir droit à un soutien du Conseil Départemental que le Président propose de mobiliser selon le schéma suivant :

Dépenses	Montant [€]	Recettes	Montant [€]
Frais de déplacements PIS	71.44 €	Participations bénéficiaires	0 €
Temps PIS (coût horaire brut)	525.75 €	Subvention	
Collation	36.50 €	Conseil Départemental de l'Aveyron	509 €
Outils de communication	2.70 €	Autofinancement	
		Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène	127.39 €
TOTAL dépenses	636.39 €	TOTAL recettes	636.39 €

M. Garriq représentant la commune de Campouriez quitte la séance.

Jean Delmas quitte la séance et donne pouvoir à Vincent Alazard

Didier Cayla quitte la séance et donne pouvoir à Annie Cazard

Après échange, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le schéma présenté et la demande de soutien déposée auprès du CD 12.

○ **Organisation du service ALSH - examen de la prolongation du conventionnement avec les gestionnaires locaux**

M. le Président rappelle que dans le cadre de la compétence action sociale d'intérêt communautaire, la CC ACV intervient sur l'accueil des enfants en centre de loisirs et les actions jeunesse.

Ces interventions sont conduites en partenariat avec les associations Familles Rurales et l'Espace de Vie Sociale d'Argences en Aubrac.

Il est proposé au Conseil d'examiner les demandes de soutien de ces partenaires et de se prononcer sur une reconduction du conventionnement.

	FR Carladez	FR Laguiole	FR Viadène	EVS
ETP	1.64	2	2.44	2.6
ETP préparation	0.31	0.45	0.51	0.9
ETP gestion	0.16	0.19	0.11	
CEE jours animation	109	209	91	41
Moyenne accueil enfants				
He accueil mercredi	3888	4896	6930	3888
He accueil petites vacances	3712	4464	5664	4624
He accueil été	5400	6960	4400	4784
He séjours	1200	1950		

Budget annuel		85 649.00 €	97 158.00 €	94 687.08 €	106 006.08 €
Soit coût par heure		6.03 €	5.32 €	5.57 €	7.97 €
Charges de personnel		53 268.00 €	62 188.00 €	67 464.67 €	88 646.00 €
% âge		62.19%	64.01%	71.25%	83.62%
CAF		6 939.00 €	8 920.00 €	8 283.00 €	10 200.00 €
Familles		27 280.00 €	40 168.00 €	30 922.46 €	27 500.00 €

Demandes	48 329.29 €	48 069.60 €	49 181.42 €	48 175.00 €
1ère demande	44 694.49 €	45 192.00 €	57 273.08 €	
Logistique	non évaluée	non évaluée	non évaluée	4 681.00 €
Calcul coût horaire	3.40 €	2.63 €	2.89 €	3.62 €
PROPOSITION SUBVENTION	48 329.29 €	48 069.60 €	49 181.42 €	48 175.00 €
Soutien ménage	2700	2700	2700	2700
Soutien logistique	250	250	250	250

Le Conseil Communautaire observe

- une augmentation de plus de 20 % de la demande de soutien
- un engagement des acteurs locaux à établir des prévisionnels et des indicateurs de suivi et d'évaluation cohérents
- la qualité des projets d'accueil : hausse du nombre de familles concernées par l'action, projets d'animation, accueil du handicap (Viadène, Argences)

Il valide donc à l'unanimité l'ensemble des soutiens demandés et sous réserve de la réalisation des objectifs présentés.

FR Carladez : subvention de 48 329.29 €
 FR Aubrac Laguiole : subvention de 48 069.60 €
 FR de la Viadène : 49 181.42 €
 EVS d'Argences : 48 175 €

○ **Dossier de subvention “Renfort de prime - Assistante Maternelle”**

M. le Président rappelle que la délibération du 02/10/19 a institué un renfort de prime à l'installation ou lors du renouvellement d'agrément pour les assistantes maternelles en vue de favoriser le démarrage d'activité sur le territoire. Cette subvention concerne des investissements spécifiques et normés. Elle intervient, sur présentation d'un dossier complet et suggère la mise signature d'une convention entre la collectivité et la professionnelle. Elle est d'une valeur de 300 €.

Le premier dossier relevant de ce dispositif est soumis au Conseil Communautaire.

Instruit par les services il présente la conformité technique nécessaire.

Dépenses	Montant [€]	Recettes	Montant [€]
Achat matériel accueil individuel	708.00 €	Subvention CC ACV	300 €
		Fond propre assistance maternelle	408.00 €
TOTAL dépenses	708.00€	TOTAL recettes	708.00€

Le Conseil Communautaire observant la conformité de la demande valide à l'unanimité son attribution.

➤ **SERVICES AU TERRITOIRE**
Economie

○ **Actualités**

Mission emploi

- M. le Président indique que le cahier des charges GTEC (Gestion Territoriale des Emplois et Compétence) est en cours de finalisation
- Il présente les conventions telles que finalités avec les EEF proposant :
 - De renouveler la collaboration avec les EEF sur les objectifs suivants, pour l'année 2022 et dans l'attente des conclusions de la GTEC : « **Penser, concevoir, conduire et évaluer des actions** individuelles et/ou collectives pour favoriser l'orientation et la construction des projets professionnels et le placement en emploi ou en formation (ateliers métiers, sessions de recrutement, etc.) »
 - De décliner en opérationnalité ces objectifs sur les orientations suivantes :

✓ Proposition de conventionnement autour de :

- 1 / Accueil, écoute et orientation/mise en relation de tous les publics en recherche d'emploi du territoire
- 2 / Ateliers CV et lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche, suivi des candidats
- 3 / Consultation/recensement des offres d'emploi en lien avec Pôle Emploi, valorisation des offres (outils et organisation à valider par la CC)
- 4 / Observatoire mensuel des demandeurs d'emplois locaux (coordination : PE / les EEF / analyse et proposition d'actions suivant le public et les offres)
- 5 / Participation aux actions communes portées par la CCACV (job dating, valorisation des métiers...)

✓ Proposition de financement d'actions collectives dès lors qu'elles sont conformes à la stratégie

- EEF Espalion : 2 000 € attribués pour conduire la mission
- EEF Entraygues : 7 000 € attribués pour conduire la mission

- TU
 - Mission emploi : 36 092.68 € pour conduire la mission
 - Mises à disposition de locaux et prestations : 48 923 €

Le Conseil Communautaire observant les engagements des acteurs locaux et les moyens déployés pour animer la mission confiée telle que rappelée dans la convention valide à l'unanimité les schémas conventionnels et l'octroi des subventions sollicitées (M. Cagnac représenté ne s'est pas exprimé concernant l'EEF d'Enraygues).

○ **Pôle viande : dossiers de subvention Etat, Région, GIP**

M. le Président fait état du projet « Plan de communication pour accompagner le lancement et recruter des candidats à la formation - Création d'un Pôle de formation territorial des métiers de la viande »

Il rappelle que la mise en place du Pôle de formation est réalisée en démarche partenariale avec : la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron, les entreprises BEAUVALLET - PLAINEMAISON OCCITANIE et MAISON CONQUET, la Région Occitanie, la Communauté de Communes. Celle-ci coordonne et accompagne la mise en place du projet :

- Réunions techniques entre les différents partenaires,
- Repérage de locaux disponibles pour accueillir une salle de formation théorique, les équipements nécessaires, et proposer de l'hébergement aux candidats à la formation,
- Proposition d'un plan de communication et mise en œuvre en démarche partenariale.

Quelle formation envisagée ?



CAP BOUCHER :
1 AN / CENTRE DE FORMATION À
ARGENCES EN AUBRAC, PLATEAUX
TECHNIQUES EN ENTREPRISES



FORMATION POUR LES JEUNES ; LES DEMANDEURS D'EMPLOIS ; LES
PERSONNES EN RECONVERSION PROFESSIONNELLE
12 CANDIDATS (6 A MINIMA)



DÉMARRAGE :
OCTOBRE 2022

Un métier technique qui requiert un **véritable savoir-faire artisanal**

L'opportunité du pôle de formation d'Argences-en-Aubrac :
l'apprentissage technique au cœur des entreprises du territoire.

Deux ateliers de transformation viande du territoire partenaires :
MAISON CONQUET à Laguiole et **PLAINEMAISON OCCITANIE – BEAUVALLET** à Argences-en-Aubrac

Promotion de la formation CAPBOUCHER | 11/02/2022 | 4

En vue de l'ouverture du Pôle de Formation en octobre 2022,

- Il convient désormais de mettre en œuvre un plan de communication ambitieux pour permettre de promouvoir la démarche et de recruter des candidats tant sur le plan local que départemental, régional ou national.

CIBLES

- Jeunes **en parcours de formation**
→ Apprentissage possible (18 – 30 ans)
- **Demandeurs d'emplois**
- Publics en **réinsertion professionnelle**
- Personnes **en reconversion** professionnelle

Promotion de la formation CAP BOUCHER | 11/02/2022 | 6

Différentes actions de communication

travaillées et relayées avec la collaboration des différents partenaires



Promotion de la formation CAP BOUCHER | 24/01/2022 | 12

Un chiffrage prévisionnel du plan de communication a été réalisé et des demandes de subvention sont en cours auprès de : la Région Occitanie, l'Etat - dispositif sur les métiers en tension, le GIP Massif Central « Relever le défi démographique ».

M. Le Président soumet le plan de financement au Conseil Communautaire :

Dépenses prévisionnelles € HT	
Nature	Montant € HT
Impression dépliant promotion	1 500.00 €
Sponsorisation contenus réseaux sociaux	1 000.00 €
Réalisation film	5 500.00 €
Achat espaces publicitaires (Radio Totem, PQR, TV...)	10 000.00 €
Campagne Google Ads - Search localisée	4 400.00 €
Impression bâches + roll-ups pour habillage du stand de promotion	1 500.00 €
Sous-total	23 900.00 €
Frais interne - temps de conception documents de communication + suivi + coordination + déplacements	5 000.00 €
TOTAL	28 900.00 €

Recettes prévisionnelles € HT		
Nature		Montant € HT
Région Occitanie	34.60%	10 000.00 €
Fonds d'Etat - Recrutement métiers en tension	30.69%	8 870.00 €
Massif	14.71%	4 250.00 €
Total aides sollicitées	80.00%	23 120.00 €
Autofinancement	20.00%	5 780.00 €
TOTAL	100.00%	28 900.00 €

Après échange, le Conseil Communautaire se déclare, à l'unanimité, favorable au plan de financement et aux demandes de soutien initiées.

- **Présentation, examen et mise au vote des dossiers de demande de soutien immobilier d'entreprise :**

M. le Président expose les demandes de soutien reçues et instruites au titre du dispositif « aide à l'immobilier d'entreprise » ; il demande au Conseil de se prononcer sur ces sollicitations :

Garage Gilibert

Dossier 1/3	Le projet	Montant Projet immobilier <u>éligible</u> € HT	Aide immo proposée Taux et montant
Garage GILIBERT (Laguiole) SCI LMB - EURL GILIBERT	Agrandissement de l'atelier mécanique	83 353.29 € HT	10 %
Activité ▪ Mécanique auto et carrosserie, ▪ Vente de véhicules neufs et occasion Nb emplois • 3 ETP, 1 temps partiel • 2 apprentis mécaniciens	Lieu du projet : ZA la Poujage - Laguiole Objectif : • Adapter l'atelier mécanique au développement de l'entreprise, • Offrir de meilleures conditions de travail		8 335.32

Le Conseil se prononce à l'unanimité en faveur de ce soutien.

Ets BESSON Electroménager Electricité

Dossier 2/3	Le projet	Montant Projet immobilier <u>éligible</u> € HT	Aide immo proposée Taux et montant
BESSON Electricité Electroménager (Mur-de-Barrez) SCI BESSON - SARL Electricité - EI Electroménager Activité ▪ Magasin électroménager ▪ Entreprise d'électricité Nb emplois • 5 ETP au total • Projet de création d'1 emploi	Construction d'un bâtiment réunissant les différentes activités de l'entreprise : magasin, atelier, bureau Lieu du projet : Taussac Objectif : • Créer un outil adapté au développement de l'entreprise et aux nouvelles perspectives, • Accroître l'attractivité et la visibilité des différentes activités, mutualiser des espaces, • Maintenir les emplois, en créer de nouveaux.	558 611.96 €	15 % 83 791.79 €

Le Conseil se prononce à l'unanimité en faveur de ce soutien.

Ets MOULIAC

Dossier 3/3	Le projet	Montant Projet immobilier <u>éligible</u> € HT	Aide immo proposée Taux et montant
ETS MOULIAC ET FILS SCI ARGENCE - SAS MOULIAC ET FILS Activité Vente et réparation de matériels agricoles neufs et d'occasion, concessionnaire CLAAS Nb emplois • 25	Extension d'un atelier et magasin de matériels agricoles Lieu du projet : ZA de Courbilhac - Brommat Objectif : • Créer un outil adapté à l'activité de l'entreprise, et permettre le développement • Accroître l'image et la visibilité de l'entreprise, • Développer l'activité d'un magasin libre-service de pièces détachées et de petits matériels	388 822.62 €	15 % 58 323.39 €

Le Conseil se prononce à l'unanimité en faveur de ce soutien (hors Philippe Mouliac)

○ **Compte rendu de la Commission Développement économique du 15 février**

M. le Président expose au Conseil le compte rendu de la Commission Développement économique qui s'est réunie le 15 février et a travaillé sur le foncier économique.

Les propositions de la Commissions sont ainsi présentées :

- ▶ Questionner la politique de l'accueil en profondeur
 - Au-delà du salariat : les porteurs de projets sont à PROSPECTER
- ▶ PLUi
 - Intégrer la dimension économique *en parallèle de l'habitat*
- ▶ ZA

- Valoriser les lots disponibles et les espaces (promouvoir la mixité des usages)
- Redimensionner les lots
- Cohésion territoriale
 - Des partenariats à créer notamment au travers de l'implantation de succursales, de l'exploitation de ressources identitaires telles que l'eau
 - Un vrai projet de développement à construire collectivement avec l'ensemble des communes en portant l'expérimentation au niveau communautaire (ex : foncier agricole)
- Des outils, l'appropriation des outils
 - Aide au loyer, droit de préemption

La présentation n'appelle aucune remarque ; le Conseil Communautaire prend acte et valide cette feuille de route.

○ **Mise au vote de la localisation du projet de Quillodrome**

M. le Président rappelle que le Conseil communautaire a bénéficié en séance du 30 septembre 2021 d'une présentation d'un possible projet d'implantation d'un quillodrome couvert par O. Rouby d'Aveyron Ingénierie. Le Conseil avait alors retenu qu'il s'agissait d'offrir une vitrine identitaire pour la discipline Q8, en plein essor depuis 40 ans, et un lieu de pratique pertinent, structurant et stratégique à l'échelle du Nord Aveyron.

Il avait validé les objectifs suivants :

- ✓ Bénéficier toute l'année d'un équipement adapté aux entraînements et aux compétitions, sans souci d'intempéries (11 clubs sur district AOV, 600 licenciés dont 400 sur le territoire communautaire)
- ✓ Renforcer l'offre en équipements sportifs communautaires pour l'accueil d'autres clubs et de pratiques sportives compatibles
- ✓ Envisager la multifonctionnalité de l'équipement en faveur de la combinaison justifiée de services (animations, rencontres associatives, culturelles, événementielles)
- ✓ Réaliser un projet immobilier créatif, avec un coût global rationalisé (investissement maîtrisé, empreinte énergétique mesurée, coûts de fonctionnement réduits durablement) autour de *20+4 jeux, avec espaces d'accueil et locaux annexes pour les encadrants, licenciés, non-licenciés, scolaires, spectateurs, publics divers, agents d'entretien, respectant les exigences de la FFBSQ.*

Pour mémoire, l'évaluation des besoins ci-après avait été présentée :

Réf	Local / Espace	SU (m²)	Exigences et commentaires
A.	ESPACES CHAUFFÉS	150,00	
A.1	Hall accueil	30,00	Accès aux différents espaces Fonctions de sas, d'attente, de consommation buvette
A.2	Espace foyer/réunion	60,00	Buvette avec bar donnant sur le hall 30 à 40 places assises
A.3	Réserve buvette	10,00	Accès depuis extérieur (livraison, traiteur) Rayonnages de stockage Réfrigérateur/congélateur
A.4	Bureau	15,00	1 poste de travail Vision globale des jeux en position surélevée
A.5	Sanitaires	30,00	H & F accessibles PMR Accès depuis le hall d'accueil
A.6	Local ménage	5,00	Nettoyage locaux chauffés EF, bac vidoir à grille, siphon sol, rangements

Réf	Local / Espace	SU (m²)	Exigences et commentaires
B.	ESPACES NON CHAUFFÉS	5290,00	
B.1	Aire de jeux	4320,00	20 jeux + 4 jeux d'entraînement Largeur utile 6 m par jeu Longueur utile 30 m par jeu HSP mini de 3 m Pas de poteau au-delà de la zone de prise d'élan (sur 5 m de distance) Dispositif d'arrêt des boules en matériaux amortissant sur hauteur mini de 1 m Possibilité de composer les jeux par ensembles de 6 jeux mini sur des niveaux différents Accès direct depuis extérieur (véhicules et tracteurs attelés)
B.2	Espace de circulation	580,00	Circulation des joueurs et accueil des publics A l'arrière des jeux
B.3	Rangement matériels	20,00	Provision à préciser selon besoins des clubs
B.4	Mezzanine	360,00	Déambulateur et accueil des publics spectateurs
B.5	Locaux techniques et ménage	10,00	Provision pour installations techniques
TOTAL Bâtiment		5440,00	

Réf	Local / Espace	SU (m²)	Exigences et commentaires
C.	ESPACES EXTERIEURS	SU (m²)	
C.1	Parvis d'entrée	50,00	Couverture partielle (type auvent)
C.2	Stationnements	5000,00	Parking (200 places VL mini) avec plantations Terrassements (soutènement, remblais) Accès piétons, VL, livraisons, maintenance
C.3	Espaces verts	550,00	Plantations aux abords Clôtures
TOTAL Aménagements extérieurs		5600,00	

Une projection financière avait été exposée en termes d'investissement :

L'approche de l'investissement consiste à estimer les dépenses de l'opération (travaux TCE, honoraires techniques, frais divers) par ratios et en référence à la réalisation d'ouvrages similaires.

Bilan financier prévisionnel toutes dépenses confondues (€ HT) :

✓ Travaux et équipements	=	3.395.000
Ouvrages de bâtiment (espaces chauffés et non chauffés)	=	2.801.000
Aménagements extérieurs (parvis, stationnement, espaces verts)	=	432.000
Générateur PV en toiture (499 kWc)	=	p.m.
Provision aléas et imprévus (5%)	=	162.000
✓ Honoraires techniques	=	492.000
AMO	=	p.m.
Maîtrise d'œuvre (12%)	=	407.000
Contrôle technique & CSPS (2,5%)	=	85.000
✓ Frais divers (études, assurances, variation prix...)	=	158.000
✓ TOTAL OPERATION (hors générateur PV optionnel)	=	4.045.000

Le Conseil avait validé l'intérêt communautaire et soulevé des points de vigilance : mobilisation des usagers, projections de fonctionnement, subventions accessibles, mutualisation réellement possible des activités (notamment au regard des exigences techniques du jeu de quilles).

Le bureau communautaire réuni en séance le 7 décembre 2021 avait reçu les représentants des clubs de quille locaux ainsi que de la Fédération Départementale et le Comité National et avait posé sur son compte rendu

« Echanges sur l'implantation »

L'implantation à Huparlac a été validée lors d'une rencontre en 2018 de tous les joueurs de quille. La commune d'Huparlac a avancé sur la sécurisation foncière du projet en faisant l'acquisition de la parcelle jusqu'alors bien sectional.

Malgré des questionnements sur les remarques portées par le bourg centre de St Amans, il n'apparaît pas opportun de repenser la localisation.

AVIS DU BUREAU : Débat sur le projet au 1^{er} conseil de 2022 »

La localisation de l'équipement est donc mise au vote.

Il est indiqué par M. le représentant de la commune de St Amans que les enjeux de dynamisation du bourg centre sont à considérer, notamment au regard de la pratique possible par les publics scolaires.

M. le Président fait part de courriers reçus des clubs de quilles locaux et requérant, pour des questions historiques et géographiques, un positionnement de l'équipement en centralité d'aire de pratique (Laguiole/Argence/St Amans).

Le Conseil observe que la mixité des usages, qui conditionne la localisation, pose question notamment en terme technique et au regard des jours d'utilisation annoncés par les clubs de quille.

Considérant que la non compatibilité des usages mixtes est une réalité en matière de jeux de quille

Considérant l'engagement des clubs de pratiquants quant à l'utilisation de l'équipement,

Considérant les sollicitations de la Fédération Nationale

Demandant que les clubs s'organisent localement pour assurer un engagement de long terme à faire vivre de façon vertueuse le site,

le Conseil se prononce à

29 voix pour - 2 contre - 0 abstention

En faveur d'une poursuite du projet sur l'implantation à Huparlac de l'équipement quillodrome couvert.

Habitat/Gestion de l'espace :

○ **Compte rendu de la Commission du 3 février**

M. le Vice-Président en responsabilité de la Commission habitat/gestion de l'espace dresse un compte rendu de la commission qui s'est tenue le 3 février et présente la feuille de route issue des travaux :

Thèmes	Action à mettre en place
Loger nos aînés (en excluant la possibilité de l'EPHAD)	1) Construction de sénioriales, dans les Bourgs Centre avec des services mutualisés. 2) Sécuriser l'offre des services à la personne.
Loger les jeunes sur le territoire	1) Prévoir des petits logements (meublés + fibre) et expérimentation Tiny House. 2) Aménager plusieurs logements dans des dépendances privées et/ou communale.

Logements meublés pour des contrats saisonniers	1) Encourager les communes (fonds de concours) à avoir un meublé pour les apprentis intérimaires et les remplaçants de la fonction médicale. 2) Aide aux entreprises pour créer ou aménager du logement meublé dans son bâti, seul ou à plusieurs employeurs sur leurs secteurs
Dessiner et proposer un dispositif immobilier locatif à l'échelle du territoire	1) Réaliser un inventaire des logements à l'échelle de la CC ACV et créer une application interactive des disponibilités (Public, Privé). 2) Accompagner les futurs bailleurs : - Aide aux travaux - Accompagnement juridique

Le Conseil observe ces préconisations et valide à l'unanimité leur mise en œuvre opérationnelle progressive selon le schéma suivant :

- considérer comme prioritaires les actions de soutien aux travaux de réhabilitation de l'habitat privé (propriétaires occupants et/ou bailleurs) menés dans le cadre de l'OPAH puis ceux conduits par les communes
- construire un maillage territorial équilibré entre les bourgs centre pour assurer de l'habitat accessible aux jeunes en formation ou accédant à un premier emploi sur le territoire au travers de la réhabilitation de biens publics
- valoriser auprès des secrétaires de mairie l'outil mutualisé permettant l'accès informatif aux disponibilités territoriales

Il prend connaissance d'une difficulté éventuelle dans le déploiement de l'OPAH au sein des petites communes et demande que le député en soit informé.

○ Information calendrier PLUI

M. le Vice-Président informe le Conseil que l'EPCI ayant été destinataire d'un porter à connaissance en lien avec la loi Climat et résilience, les travaux du PLUI vont être poursuivis avec

- En mars : réunion avec les services de l'Etat
- En avril : visite territoriale des réalisations bâtementaires
- Avant l'été : remise commentées des carnets communaux

Un questionnement est posé

- sur le dialogue avec la Région au regard de la compatibilité avec le SRADDET. Le Conseil observe que le dialogue doit être soutenu et non interrompu avec la Région.
- Sur la mise en place de la révision de la carte communale de St Chély d'Aubrac. Il est indiqué que les services ont mobilisé activement et à plusieurs reprises la DDT sur une problématique technique de mise en œuvre et qu'au jour du Conseil la requête est restée sans réponse, empêchant l'engagement de l'action.

Mme Chauffour quitte la séance.

Tourisme :

- M. le Vice-Président en responsabilité de la Commission Tourisme dresse le compte rendu de la Commission du 4 février et présente l'évolution de l'organisation de la Mission Développement touristique

- ▶ Un outil au service de la Commission tourisme : le plan d'actions pour la mise en œuvre de la stratégie touristique du territoire - Protourisme

Objectifs de la stratégie



- ▶ Une organisation de la mission Développement touristique modifiée en 2022

La mission Développement touristique : des atouts complémentaires



*Convention
d'objectifs et
de moyens*



Positionnement stratégique de projets et d'actions de développement économique de la filière touristique :
expertise - opportunité - faisabilité

Accompagnement de projets

Investissements capitalistiques

Positionnement stratégique et actions liés à :

- ✓ La promotion,
- ✓ L'accueil,
- ✓ L'animation et la mise en réseau des opérateurs touristiques

VERS UN SCHEMA PLUS COLLABORATIF

Organisation de la mission de développement touristique

- Mettre en place une organisation collaborative et coordonnée
- Poser les bases d'une organisation pour envisager la mise en œuvre progressive de la stratégie touristique de territoire



CC	Positionnement stratégique des projets • Mission Territoire de Lacs • Etat des lieux Centre Natura pour un nouveau positionnement • Projet Stations 4 Saisons Sécurité et gestion d'équipements • via ferrata, belvédères du Saut du Chien, pêche, sites de baignades surveillées
OT	Une nouvelle convention d'objectifs pour 2022 Renouvellement des missions de base de l'OT Et proposition d'ajouter : • Mission randonnée globale : fonctionnement sentiers communautaires et projets liés au plan d'actions de la stratégie touristique • Ingénierie de projets touristiques : projet Cyclo Fromage, Valorisation du site de Valon, les animations de la Route de l'énergie, la réflexion sur l'avenir de la Route de l'énergie, qualification des prestataires « Pêche »



Améliorer la coordination, travailler des mutualisations :

- Comité technique de travail : avancer ensemble le plan d'actions pour la mise en œuvre de la stratégie touristique du territoire
- Participation à des réunions : OT ou CC, se coordonner

La feuille de route établie par la Commission est ainsi soumise au Conseil

- ▶ Proposition de nouvelle organisation interne CCACV / OTC pour la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique globale
- ▶ Renouvellement de la convention d'objectifs de l'OTC avec évolution de la mission du Pôle Développement, et des moyens affectés
- ▶ Expérimentation d'un nouveau produit via l'application @ INSPAYSAGE suivant les moyens engagés par EDF - convention Route de l'Energie
- ▶ Proposition de renouvellement de la convention Géotrek auprès du PNR de l'Aubrac, révisée suivant les propositions de l'OT
- ▶ Stratégie APN
 - ▶ Proposition d'organisation CC / OT
 - ▶ Les Stations 4 Saisons
- ▶ Proposition de poursuite du projet d'Œuvre Refuge sur le GRP Tour des Monts d'Aubrac entre les Communes de Condom d'Aubrac et de Curières

La commune de St Symphorien demande que l'œuvre refuge puisse se décliner sur le site municipal de départ de la randonnée du Château de Thénieres.

Le Conseil y est favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, valide la feuille de route présentée.

- **Accueil de Laure Foissac, chargée de mission «Territoire de Lacs»**

Le Conseil Communautaire accueille Laure Foissac, chargée de mission « Territoire de Lacs » qui présente son parcours et sa mission.

Construire collectivement une stratégie de développement raisonnée des Gorges de la Truyère et lacs en Aubrac Carladez Viadène

Appel à manifestation d'intérêt AMI « Territoire de Lacs »
Dispositif : Contrat de plan interrégional Etat-Régions -
Convention FNADT Massif Central 2021-2027
« Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du
territoire » Actions en faveur de la montagne

- Financement obtenu : 80 % d'un emploi ETP
- Mission 1 an à partir du 15/02/2022

Recrutement de Laure FOISSAC

- Master 2 Conseil et Expertise en Action Publique - Double diplôme Sciences Po Toulouse - UT1 Capitole
- **Expérience sur le territoire** : Oct. 2021 - Argences-en-Aubrac - 1 semaine - Worskhop - Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron (12) - Participation à la rédaction du projet de territoire de la commune, diagnostic territorial et de la stratégie de développement touristique

MISSION :

- 1/Construire un diagnostic partagé, mobiliser les acteurs, créer des synergies
- 2/Trouver des axes de développement pour structurer l'offre existante et la dynamiser (actions de communication partagées)
- 3/ Construire un plan d'action : hiérarchiser, budgéter, phaser

OBJECTIF :

- S'appuyer sur les ressources : verticalité, patrimoines, énergie hydroélectrique, itinérance, eau dans tous ses états.
- Créer un véritable positionnement touristique cohérent « Gorges et vallées de la Truyère », faisant écho au projet des Stations 4 saisons, Pôle Pleine Nature PNR de l'Aubrac

Encadrement de la mission : CCACV - Isabelle BALDIT - Stéphanie BATUT
Collaboration technique : OT - Marie VIGUIER - Séverine DIJOLS

- **Projet « Vélo et Fromage » : circuit de randonnée cycliste en lien avec la filière fromagère : présentation et examen d'un intérêt communautaire**

Le contexte du projet est ainsi rappelé :

L'Assemblée des Départements de France ADF, Tourisme & Territoires, le CNIEL et Vélo & Territoires ont conçu le projet : « **Vélo & Fromages, la France sur un plateau** » pour valoriser de parcours Vélo et de leur patrimoine fromager et ont délégué la mise en œuvre à chaque département.

Pour le département de l'Aveyron : les deux AOP sélectionnées sont le Laguiole AOP et le Roquefort AOP

Un itinéraire permettant des visites de fermes, de productions laitières, de caves d'affinage, etc., le long de l'itinéraire cyclable (à moins de 6 km) pour faire découvrir les métiers du lait, le savoir-faire d'artisans et la diversité du patrimoine culinaire.

La proposition : « la Route du Laguiole AOP et des Fromages de l'Aubrac et du Carladez » concerne

- une boucle cyclo de 109 km, qui relie les 2 coopératives, et passe chez des producteurs.
- un partenariat avec l'Union fromagère Jeune Montagne et les communes traversées.

M. le Président propose au Conseil de retenir l'intérêt communautaire pour cette démarche au regard de la nature de l'itinéraire :

Un itinéraire

- **identitaire pour le territoire Aubrac Carladez Viadène** : mise en valeur de la filière fromagère à son échelle territoriale : élevage, production et transformation, vente directe ; savoir-faire et cahiers des charges AOP
- **proposant un maillage territorial** : la quasi-totalité de notre communauté de communes est arpentée, la partie non couverte à ce jour fera l'objet d'une nouvelle boucle ultérieurement
- **Un itinéraire reconnu au niveau national (labellisé) et au niveau départemental.**

Il précise que la qualification de ce circuit d'intérêt communautaire permettra de prétendre

- à des subventions départementales : création et pose d'une signalétique spécifique et des éléments de confort tout au long de l'itinéraire,
- à la labellisation, pour une reconnaissance nationale.

L'ingénierie du présent projet est assurée par l'Office de Tourisme communautaire, conformément à la feuille de route précédemment présentée.

Après échange et ayant observé la nature du projet, le Conseil se prononce favorablement et à l'unanimité en faveur de la précision de l'intérêt communautaire permettant de qualifier ainsi le projet « Vélo et fromages ». (n'a pas pris part au vote : Daniel Batut, sorti provisoirement de séance)

Attractivité

○ Avenant à la mission Accueil « GIP Massif Central »

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes avait répondu, en 2018, à l'appel à projet Massif Central "Relever le défi démographique".

Elle avait obtenu une décision favorable, avec la mise en place d'une mission "Accueil - Attractivité" dédiée allant du 01/03/2019 au 28/02/2022. 6 axes de travail et un ensemble d'actions avaient alors été proposés.

Pour rappel :

AXE 1 - EMPLOIS et ACTIVITÉS

AXE 2 - CULTURE DE L'ACCUEIL, Une action préalable : se former et mettre en place une chaîne efficiente de l'accueil, de l'orientation et de fidélisation du porteur de projet

AXE 3 - SERVICES AUX ENTREPRISES ET A LA POPULATION LOCALE : construire, animer, accompagner et valoriser une offre territoriale équilibrée et conforme aux attentes des acteurs économiques et des habitants

AXE 4 - LOGEMENT et HABITAT : Consolider et adapter l'offre locative en fonction des publics et la rendre disponible

AXE 5 - QUALITÉ DE VIE, AMÉNITÉS, CULTURE ET LOISIRS : Donner à voir l'existant et engager une politique culturelle

AXE 6 - PROMOTION et PROSPECTION : Construire la stratégie de valorisation et ses outils, diffuser et prospecter

Le comité de programmation Massif Central réuni le 7 juillet 2021 GIP Massif Central a proposé la possibilité d'avenant pour s'adapter à la crise sanitaire portant la durée de convention à 39 mois au lieu de 36 prévus. Une prorogation de 3 mois supplémentaires est possible, sur demande motivée d'avenant auprès du GIP Massif Central.

A ce jour, la CCACV a pu présenter

- un certain nombre d'actions réalisées, en dépit de mouvements de personnel, des périodes de confinement vécues, de la crise sanitaire continue depuis le printemps 2020 à ce jour,
- D'autres actions sont toujours en cours,
- Certaines seront annulées faute de temps restant disponibles, et ce malgré un avenant de 3 mois,
- D'autres seront réadaptées pour les réaliser dans les délais impartis.

Les services ont fait part de l'intérêt de 3 mois supplémentaires, en proposant une feuille de route actualisée pour :

- des actions s'exerçant en mission continue depuis le début de la mission, par exemple :
 - ◆ Axe 1 : Veille sur les offres d'emplois et le marché de l'emploi du territoire, aide à la qualification des offres d'emploi, communication des offres d'emploi avec utilisation de la plateforme "L'Aveyron Recrute", mise en lien entre candidats et employeurs...
 - ◆ Axe 3 : accompagner le recrutement médical et les services à la personne, ouvrir de nouveaux sites France Services sur le territoire

- ◆ Axe 4 : animation de l'OPAH, accompagnement du Fond de concours habitat envers les Communes, animer la base de données partagée du parc habitat locatif "la bourse aux logements"
- ◆ Axe 5 : poursuivre le déploiement de la lecture publique sur le territoire communautaire et assurer la mise en réseau des sites.

→ des créations d'outils indispensables : supports de promotion "Vivre et travailler en Aubrac Carladez Viadène", outils pour l'accueil des nouveaux arrivants, des porteurs de projets, ...

L'impact financier est maîtrisé au regard de la convention d'aide existante. Le coût total de l'opération mis à jour ne sera pas supérieur au coût total initialement programmé.

Au regard de l'ensemble des éléments présentés ci-dessus, M. le Président propose de déposer une demande d'avenant motivée pour un délai de 3 mois supplémentaires portant une fin de mission au 31/05/2022.

Après échange et ayant observé la nature du projet et le faible état de réalisation des actions engagées, le Conseil se prononce favorablement et à l'unanimité en faveur d'une demande de prorogation de la mission accueil.

(n'a pas pris part au vote : Daniel Batut, sorti provisoirement de séance)

○ Examen des demandes de subvention déposées par les associations

M. le Président demande au Conseil de se prononcer sur les demandes reçues et les propositions faites par la Commissions des finances

Associations	Nature de la demande	Montant sollicité	Proposition C° et bureau
Jardin botanique de l'Aubrac	Actions d'animation et de développement et valorisation des paysages de l'Aubrac	2 000.00 €	2 000.00 €
Chemins de St Guilhem	Promotion et développement du chemin de St Guilhem	1 700.00 €	NON
La Vache en Aubrac	Transhumance	15 000.00 €	5 200.00 €
Club de football Mur de Barrez	Entretien défibrillateur		OUI
	Ecole de foot	1 500.00 €	1 500.00 €
St Hubert des Monts d'Aubrac	Construction local de chasse		NON
OS Aubrac	Concours Départemental Race Aubrac		Demande de précision

Section sportive du collège du Carladez	Pratique équestre	5 830.00 €	5 000.00 €
---	-------------------	------------	------------

Le Conseil valide à l'unanimité

- Le soutien proposé pour le jardin botanique, au regard de la qualité éducative de l'action ainsi que le soutien proposé au Club de foot du Carladez
- Un réexamen de la demande de l'association Chemin de St Guilhem au regard de la partie territoriale du tracé ainsi qu'un réexamen de la demande de l'OS Aubrac au regard des précisions demandées
- Un soutien de 0.5 cts/habitant pour la Transhumance, considérant la structuration profonde sur l'alimentation, l'animation, la randonnée, le lien avec les touristes initiée en 2022
- Le soutien à la section sportive tel que proposé par le bureau. Une étude de l'évolution du cadre détaillant les fonctionnements et les organisations de ces associations sportives des collèges dont le concours à l'attractivité territoriale est posée pour l'année 2022.
- L'absence de soutien à l'association St Hubert des Monts d'Aubrac au regard de la compétence exclusive de la commune

Questions diverses

Mme La Vice-Présidente en responsabilité du groupe « réflexion autour des mutualisations secrétariat de mairie » propose de travailler sur le parcours de formation initié par le CDG et la Région Occitanie et annonce la tenue d'une séance de travail autour de la conduite de l'entretien professionnel le 7 mars.

M. le Maire de Laguiole donne lecture d'un courrier concernant l'IG couteau de Laguiole ; le Conseil Communautaire s'accorde sur une motion visant à préserver les savoir-faire locaux.

M. le Président indique qu'il a été informé d'une réflexion visant à étendre les zones pouvant accueillir de l'éolien, basculant le Carladez dans les zones fléchées. Il propose de prendre l'attache du PNR et des services de l'Etat pour prendre la mesure de la réalité de la démarche et agir en conséquence, dans l'objectif de préserver la structure paysagère du Carladez.

Sans aucune autre question, la séance est levée à 13h15.